



Numéro  
11-2020

Nombre de  
Membres  
En Exercice :  
16

Nombre de  
Membres  
Présents :  
11

Nombre de  
Membres  
Votants :  
11

Date de la  
convocation  
17 novembre  
2020

## SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITE DE CARCASSONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2020**

**OBJET : Renouvellement partiel des membres du bureau**

L'an Deux Mille vingt, le mercredi 25 novembre à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre des Congrès de Carcassonne, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT**.

**Etai<sup>ent</sup> PRESENTS** : Mesdames et Messieurs ; Gérard LARRAT, Isabelle CHESA, Magali BARDOU, Arnaud ALBAREL, Cathy FLOUTARD, Hervé BARO, Tamara RIVEL, Chloé DANILLON, Michel PROUST, Pascal VALIERE, Magali ARNAUD

**EXCUSES** : Mesdames et Messieurs ; Laurence GASC (suppléée par Arnaud ALBAREL), Régis BANQUET, Sébastien PLA, Didier CODORNIUO (supplée Cathy FLOUTARD), Hélène GIRAL, Patric ROUX, Jean-Noël LLOZE

**Secrétariat de séance** : Magali BARDOU

En vertu de l'article L5211-10 du C.G.C.T.

Vu l'arrêté préfectoral n°2012292-0005 en date du 29 novembre 2012, relatif aux statuts du syndicat mixte du grand site de la cité de Carcassonne et notamment l'article 9 définissant la composition du bureau de la manière suivante :

- Un Président,
- Trois Vices Présidents,
- Un autre membre de l'organe délibérant.

Et précisant que chaque membre fondateur doit être au moins représenté dans le bureau par un membre, il conviendra de procéder à l'élection partielle des membres du bureau pour la Ville et l'Agglomération soit un membre pour chaque collectivité.

Le déroulement des votes se passent selon la même procédure que celle appliquée à la désignation du Président (appel à candidature, vote au scrutin secret et nomination).

Il proposé à l'Assemblée délibérante de procéder à l'élection partielle des membres du bureau par scrutin secret.

Sont élus dans les formes et les conditions du Code Général des Collectivités Territoriales

<b>Président</b>	<b>M. Gérard LARRAT</b>	<b>Ville de Carcassonne</b>
<b>3<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	<b>M. régis BANQUET</b>	<b>Carcassonne Agglomération</b>

Pour rappel membre du bureau actuels

1 <sup>er</sup> Vice-Président	M. Sébastien PLA	Conseil Régional D'Occitanie
2 <sup>ème</sup> Vice-Président	M. Hervé BARO	Conseil Départemental de l'Aude
Autre membre	Mme Tamara RIVEL	Conseil Départemental de l'Aude

Et ont les Membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

CERTIFIE EXECUTOIRE  
Compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président



Publication par affichage le :  
Le Président

